

Informations pratiques



DURÉE

164 h
de formation
en présentiel



COÛT

4 848 €

Financement :
Pris en charge
par l'employeur via l'OPCO
et/ ou contacter la FIGEM
(contact@cnigem.fr)
ou financement personnel
(contacter le secrétariat)

**PLUS DE DÉTAILS SUR
NOTRE SITE INTERNET**



RYTHME

Cours :
3 jours de cours par semaine
(cf calendrier téléchargeable sur
le site internet www.arifts.fr)



LIEU

16 Février au 23 Septembre 2027
(Arifts - 6 rue Georges
Morel 49045 Angers)



**RÉUNIONS
D'INFORMATION**

En visio :
Lundi 8 juin (14h à 16h)
et le **mardi 15 septembre**
(10h à 12h) inscription
sur le site internet



**PUBLIC ET CONDITIONS
D'ADMISSION**

Tous les salariés de GEM, ayant suivi le socle
1 de la formation FIGEM (Coordinateurs,
animateurs, professionnels en poste)

- Admission sur dossier
- Étude des candidatures en
collaboration avec la FIGEM

Dossier de candidature à renvoyer en
format PDF par mail à c.morisseau@arifts.fr
avant le 22 janvier 2027 pour Angers

Accompagné des pièces suivantes :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- Une photo scannée en **JPEG**
- Photocopies des diplômes
- Certificat de travail actuel
- Attestation de prise en charge de
l'employeur/personnel
- Attestation du socle 1 de la formation FIGEM

Règlement d'admission et dossier de candidature
à télécharger sur le site internet www.arifts.fr

Retrouvez plus
d'information sur
notre site internet

arifts.fr



**Innovation Sociale
et Recherche**

**Se professionnaliser
dans la coordination
d'un groupement
d'entraide mutuelle
(GEM)**



CONTACTS

Thierry CHARTRIN

Responsable de formation
t.chartrin@arifts.fr - 02 41 22 14 77

Carine MORISSEAU

Assistante de formation
c.morisseau@arifts.fr - 02 41 22 40 72



FIGEM

Formation en
patenariat avec :



SE PRÉPARER & SE FORMER POUR ACQUÉRIR UNE CERTIFICATION OU UNE QUALIFICATION

Contexte

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des espaces d'appartenance, de citoyenneté et de rétablissement, portés par et pour les personnes concernées par des troubles psychiques, neurodéveloppementaux ou des situations de handicap. La fonction de coordination y occupe une place singulière : soutenir sans diriger, faciliter sans se substituer. Cette formation vise à renforcer les compétences des professionnels des GEM afin de garantir le respect du cahier des charges, promouvoir l'autodétermination des adhérents et accompagner la dynamique collective dans toute sa complexité.

Les forces du partenariat

Cette formation s'appuie sur un partenariat solide et complémentaire.

L'IRTS Normandie Caen apporte son expertise pédagogique et sa connaissance du travail social, l'ARIFTS sa maîtrise des enjeux institutionnels et de l'expertise d'usage, et la FIGEM garantit un ancrage fort dans les réalités des GEM grâce à la valorisation des savoirs expérientiels et à l'intervention de pairs.



Définition de la fonction de coordinateur de GEM

Le coordinateur ou la coordinatrice de GEM est un professionnel facilitateur, garant du cadre et du projet associatif, qui soutient la vie collective, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des adhérents, sans se substituer à eux, dans le respect du cahier des charges national des GEM.

Compétences à acquérir et contenus

Module 1 19h Faire vivre le GEM dans l'esprit du Cahier des charges

Comprendre l'histoire, les valeurs et les principes des GEM. Maîtriser le cadre juridique, réglementaire et financier. Clarifier le périmètre d'intervention du coordinateur et son positionnement professionnel.

Module 2 17h Accompagner le processus de rétablissement

Approfondir les fondements du rétablissement. Développer une posture d'accompagnement fondée sur l'écoute, l'espoir et le pouvoir d'agir. Mobiliser des outils favorisant l'expression, l'autonomie et la gestion des situations complexes.

Module 3 23h Promouvoir l'autodétermination des adhérents

Comprendre les enjeux de l'autodétermination. Acquérir des techniques favorisant la prise de décision autonome, la responsabilité et l'initiative, tout en respectant le rythme et les choix des adhérents.

Module 4 40h Coordonner un GEM

Mettre en œuvre une gouvernance partagée. Animer la vie associative, prévenir et gérer les conflits. Développer les partenariats, assurer la gestion budgétaire et renforcer l'inclusion par les outils numériques.

Module 5 20h Se former au GEM PSSM® – Premiers Secours en Santé Mentale

Identifier les troubles psychiques et les situations de crise. Maîtriser l'approche AERER et les stratégies de désescalade. Adapter les compétences PSSM® au contexte spécifique des GEM.

Module 6 20,5h Intervenir au sein d'un GEM spécialisé

Adapter ses pratiques aux besoins spécifiques : TSA, personnes cérébro-lésées, troubles psychiques spécifiques, public jeune, GEM itinérant, contextes ruraux et urbains, dynamiques intergénérationnelles.

Module transversal Analyse de la pratique professionnelle

12h

Analyser sa posture, comprendre les dynamiques de groupe et institutionnelles, identifier des axes d'amélioration et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles.

- 9,5 h d'accueil et bilan
- 2 h d'accompagnement individuel
- 1 h de validation des compétences

Objectifs

- Consolider la compréhension du modèle GEM, de ses valeurs et de son cadre réglementaire
- Renforcer le positionnement professionnel spécifique de coordination en GEM
- Développer des compétences en accompagnement du rétablissement et de l'autodétermination
- Maîtriser les outils de gouvernance partagée, d'animation collective et de médiation
- Adapter ses pratiques aux publics et contextes spécifiques (GEM spécialisés, itinérants, jeunes, intergénérationnels)
- Sécuriser les situations complexes par l'acquisition des compétences en Premiers Secours en Santé Mentale® en GEM
- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle

Validation des compétences

Rédaction d'un dossier de pratiques professionnelles suivi d'une soutenance. Une attestation de validation des compétences est délivrée en cas de réussite à ces deux épreuves.

